Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210295-20250317-170320253-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2025
Publication : 26/03/2025

République Française **Département de la Loire**

C.C.A.S
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Ville de Montbrison

DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2025/3

Séance ordinaire du 17 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 12

Présents :

1. Mme Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente
2. Mme Cécile MARRIETTE
3. Mme Géraldine DERGELET
4. Mme Claudine POYET
5. Mme Emmanuelle GUIGNARD
6. Mme Arlette MATHIEU
7. Mme Jutta JUHNKE
8. Mme Carol DE SIQUEIRA
9. Mme Stéphanie MAZIOUX
10. Mme Jocelyne CHAPERON
11. M. Joël PUTIGNIER
12. M. Patrice ROMEUF
13.

Absent.s ayant donné pouvoir :
M. Christophe BAZILE, Président

Excusé.s :
Aucun

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote pour les conventions de partenariat « Chèq'séniors 75+ » avec l'association Montbrison Mes Boutiks, Loire Forez Agglomération (Piscine Aqualude), la Ville de Montbrison (Musée d'Allard et Théâtre des Pénitents) et les associations sportives, culturelles et de loisirs Montbrisonnaises et pour autorisation de signature du Président

Afin de promouvoir et développer les activités culturelles, sportives, de loisirs mais aussi de favoriser le pouvoir d'achat, le CCAS a souhaité mettre en place un dispositif « d'aide à la personne », réservé aux +75 ans, non-imposable (avant réduction d'impôts) et ayant leur domicile à Montbrison.

Ce chéquier, composé de 6 coupons d'une valeur faciale de 5€, sera utilisé comme moyen de règlement ou d'aide au règlement d'une cotisation, d'une adhésion ou d'une activité/prestation auprès d'associations adhérentes, de Loire Forez Agglomération (Piscine Aqualude), de la Ville de Montbrison (Musée d'Allard et Théâtre des Pénitents).
Il pourra aussi être utilisé auprès des partenaires de l'Association Montbrison Mes Boutiks.

Ce chéquier est aussi composé d'un coupon de réduction de 5€ a utilisé comme moyen de règlement ou d'aide au règlement d'une entrée au Musée d'Allard de Montbrison, d'un abonnement ou d'une place de spectacle au Théâtre des Pénitents.

Afin de se faire rembourser la somme correspondante aux chèques/coupon de réduction utilisés par les bénéficiaires, les adhérents de la convention devront les retourner au CCAS, accompagnés d'un bordereau nominatif dûment rempli dont le modèle est joint en annexe et d'un RIB. La remise au CCAS aura lieu 4 fois par an. Une délibération sera prise par le Conseil d'administration du CCAS pour permettre le remboursement sous forme d'une subvention exceptionnelle ou d'une participation financière.

Les présentes conventions sont conclues pour une durée d'une année à compter du 1er avril 2025.
Elles seront ensuite reconduites annuellement par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 ans.

Il est donc demandé au Conseil d'administration de voter les conventions de partenariat « Chèq'séniors 75+ » avec l'association Montbrison Mes Boutiks, Loire Forez Agglomération (Piscine Aqualude), la Ville de Montbrison (Musée d'Allard et Théâtre des Pénitents) et les associations sportives, culturelles et de loisirs Montbrisonnaises et pour autorisation de signature du Président.

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil d'administration approuve les présentes conventions et autorise le Président à signer les conventions de partenariat « Chèq'séniors 75+ » avec l'association Montbrison Mes Boutiks, Loire Forez Agglomération (Piscine Aqualude), la Ville de Montbrison (Musée d'Allard et Théâtre des Pénitents) et les associations sportives, culturelles et de loisirs Montbrisonnaises par vote à main levée.

Nombre de votants : 12
Nombre de voix contre : 0
Nombre de voix pour : 12
Nombre d'abstention : 0

La délibération approuvant les présentes conventions et autorisant le Président à signer les conventions de partenariat « Chèq'séniors 75+ » avec l'association Montbrison Mes Boutiks, Loire Forez Agglomération (Piscine Aqualude), la Ville de Montbrison (Musée d'Allard et Théâtre des Pénitents) et les associations sportives, culturelles et de loisirs Montbrisonnaises est adoptée à l'unanimité (12 voix pour).

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE – MONTBRISON, le 17 MARS 2025.

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
Martine GRIVILLERS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MONTBRISON (Loire)